



Remplacement vitre gazinière cassée

Par **BARLET SYLVAIN**, le **03/09/2019** à **14:40**

Bonjour à vous,

Je souhaiterai des informations concernant un cas que je n'ai encore pas rencontré.

Je loue actuellement un appartement à un étudiant en meublé. Le locataire est en place depuis maintenant 1 an et tout est au beau fixe. Mon locataire vient de m'envoyer un message m'expliquant que la vitre de la gazinière est tombée est s'est brisée.

Je lui ai demandé comment cela c'était produit et il m'a répondu qu'en voulant ouvrir la vitre de la gazinière, la poignée lui était restée dans les mains et que la vitre était venue avec et c'était donc brisée.

Ma question est la suivante, qui doit prendre en charge cette réparation, lui ou moi ? Pourrait-il faire fonctionner son assurance ?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

Sylvain